

LE PRÉSIDENT DU FASO,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

NissacFn°00785 Immo mb i ang
du 06/08/2024

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu** le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu** le décret n° 2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu** le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ;
- Vu** le décret n°2018-1137/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 19 décembre 2018 portant création de l'Université Virtuelle ;
- Vu** le décret n°2019-0836/PRES/PM/MINEFID/MESRSI/MDENP du 07 août 2019 portant érection de l'Université Virtuelle du Burkina Faso en Établissement Public de l'État à caractère Scientifique, culturel et Technique dénommée Université Virtuelle du Burkina Faso ;
- Vu** le décret n° 2019-0932/PRES/PM/MINEFID/MESRSI/MDENP/MS du 04 octobre 2019 portant approbation des statuts de l'Université Virtuelle du Burkina Faso ;
- Vu** le décret n° 2023-0504/PRES-TRANS/PM/MESRI du 03 mai 2023 portant organisation du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 24 juillet 2024 ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs au Conseil d'administration de l'Université virtuelle du Burkina Faso pour un premier mandat de trois ans :

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Antoine SANON, Mle 57 291 D, Enseignant-chercheur.

Au titre du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective :

- Monsieur Ollo Ghislain SIB, Mle 58 457 C, Inspecteur du trésor.

Au titre du Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi :

- Monsieur Prosper KABORE, Mle 207 647 X, Professeur d'éducation physique et sportive.

Au titre du Ministère de la santé et de l'hygiène publique :

- Madame Bénilde Marie-Ange KAMBOU/TIEMTORE, Mle 104 995 H, Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire.

Au titre du Ministère de la transition digitale, des postes et des communications électroniques :

- Monsieur Aguiguethina Wilfrid BATAKO, Mle 117 351 D, Ingénieur de conception en informatique.

**ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT L'AGENCE
NATIONALE DE PROMOTION DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANPTIC)**

- Monsieur Arouna OUATTARA, Mle 260 670 N, Commissaire principal de police et ingénieur informaticien.

**ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LE PERSONNEL
ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, OUVRIER ET DE SOUTIEN**

- Monsieur Souleymane KAFANDO, Mle 55 035 R, Conseiller d'administration scolaire et universitaire.

**ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LE CONSEIL
NATIONAL DU PATRONAT BURKINABE (CNPB)**

- Monsieur Amed Moussa DIALLO, Président de la Commission chargée de l'éducation, de l'emploi et de la formation du CNPB.

**ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT L'UNION
NATIONALE DES ASSOCIATIONS DES PARENTS
D'ELEVES DU POST-PRIMAIRE, DU SECONDAIRE ET DU
SUPERIEUR DU BURKINA (UNAPES-B)**

- Monsieur Hector Ardent Raphaël Glandé OUEDRAOGO, Président de l'UNAPES-B.

Article 2 : Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 08 août 2024



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Adjima THIOMBIANO

Le Ministre de l'Économie, des
Finances et de la Prospective

Aboubakar NACANABO